



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 77/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.

Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.

M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

OBJET :
FINANCES

**RLV – Convention constitutive de
groupement de commandes relatif
à la réalisation de travaux de
réfection des réseaux : Rue du
Calvaire et Rue de la Bannière à
Volvic**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, informe l'assemblée que la Rue du Calvaire doit faire l'objet de travaux de restructuration du réseau de collecte des eaux usées et pluviales, ainsi que le réseau et les branchements de distribution d'eau potable.

Pour la Rue de la Bannière, les réseaux de collecte des eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que le réseau et les branchements d'eau potable doivent être réhabilités. De même, il sera procédé à l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications et à la réfection de la voirie.

La Commune de Volvic, en charge de la compétence voirie/réseaux secs et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV), en charge de la compétence eau et assainissement, ont décidé d'organiser de façon coordonnée et regroupée ces travaux.

Le détail des travaux est réparti en fonction des compétences de chacune :

Commune de Volvic	Communauté d'Agglomération RLV
<u>Travaux d'enfouissement des réseaux secs</u> • Ouverture des fouilles, enfouissement des réseaux secs et remblaiement des fouilles ; • Reprise de caniveaux de voirie ; • Réfection des fouilles en domaine privé ; • Réfection générale de la voirie sur l'emprise publique du chantier.	<u>Travaux Eau potable, Eaux usées et Eaux Pluviales</u> • Ouverture des fouilles, remplacement ou création de conduites et branchements d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable, remblaiement des fouilles ; • Travaux de désamiantage sur les ouvrages existants le cas échéant ; • Réfection des fouilles sur les zones non aménagées par la Commune de Volvic.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 940 000,00 € HT et est réparti comme suit :

- 640 000,00 € HT soit 68 % pour la Communauté d'Agglomération RLV,
- 300 000,00 € HT soit 32 % pour la Commune de Volvic.

L'article L2113-6 du Code la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs de coordonner et regrouper leurs achats pour satisfaire à des besoins ponctuels ou permanents. L'objectif recherché est de mettre en œuvre des marchés communs permettant d'optimiser les procédures, les coûts, et de réduire les risques juridiques.

RLV dispose de la faculté de mener tout ou partie de la procédure de passation des marchés et accords-cadres conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le groupement de commandes sera formalisé via une convention constitutive d'un groupement de commandes qui détermine les modalités de fonctionnement du groupement et la répartition des interventions entre les différents membres.

RLV interviendra en qualité de coordonnateur du groupement et assurera, à ce titre, l'ensemble de la procédure de passation des marchés telle que définie dans la convention constitutive d'un groupement de commandes.

Il appartiendra à chaque membre d'assurer l'exécution du marché lui incombant, dans les conditions prévues dans les documents contractuels.

Chaque membre s'engage à signer et notifier la part respective résultant de l'attribution du marché et à en assurer l'exécution technique, administrative et financière à hauteur de ses propres besoins.

Au regard du montant de ce marché, la procédure à engager sera la procédure adaptée. Il est proposé que le choix de l'attributaire soit réalisé par la commission compétente du coordonnateur à laquelle sera convié, avec voix consultative, un élu référent de la Commune de Volvic.

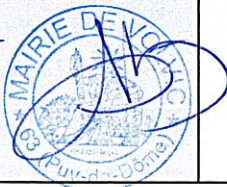
Le groupement prendra fin au terme de l'attribution de l'ensemble des marchés issus de la convention de groupement.

Ainsi, **le Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** l'adhésion de la Commune de Volvic au groupement de commandes relatif aux travaux de réfection des réseaux de la Rue du Calvaire et des réseaux et de la voirie de la Rue de la Bannière ;
- **ACCEPTE** que la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe ;
- **ACCEPTE** que la commission d'attribution soit celle du coordonnateur à laquelle sera convié, avec voix consultative, un élu référent de la Commune de Volvic ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents inhérents à cette procédure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer le marché qui découlera du groupement de commandes pour la part concernant la Commune de Volvic.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 24.09.2025
Publié ou notifié
le : 24.09.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

